



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

Vos ref.:

Nos ref.: LV/KZ/ALV/AMI/cb/2021-40

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(Brulocalis) Khalid ZIAN 02.238.51.56

Annexe(s): /

CSC - Confédération des Syndicats Chrétiens de
Belgique
Madame Marie-Hélène Ska,
Secrétaire générale
Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles

Bruxelles, le 27 avril 2021

Madame la Secrétaire générale,

Concerne : mesure 50 €

Nous faisons suite aux diverses revendications et demandes adressées par les syndicats francophones aux CPAS et à leurs Fédérations depuis ce mois de février 2021 au sujet de la discrimination relative à la mesure d'aide de 50 € par mois pour certains publics.

Ce point a été débattu au sein des Comités de direction des Fédérations de CPAS wallonne et bruxelloise.

Nous nous permettons tout d'abord de rectifier que contrairement à ce qui a été avancé dans plusieurs courriers et textes nous parvenus, cette prime mensuelle de 50 € ne vient pas relever le montant du revenu d'intégration (et pas non plus de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration). Cette prime de 50 € est versée à côté du revenu d'intégration. Comme déjà souligné par vos services, elle est forfaitaire et automatique et le CPAS ne doit pas en contrôler l'utilisation ni ajouter des conditions d'octroi.

Comme également relevé dans vos revendications, les CPAS sont la « courroie de distribution » de cette prime fédérale pour les bénéficiaires du RI et de l'aide équivalente au RI.

Ils interviennent ainsi dans ce « mécanisme » comme d'autres institutions publiques pour les autres groupes cibles de cette mesure :

- un revenu garanti aux personnes âgées (RG) ou garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ;
- une allocation aux personnes handicapées : allocation de remplacement de revenu (ARR) et/ou une allocation d'intégration (AI) ;
- un revenu d'intégration ou une aide financière équivalente au revenu d'intégration.

Cela étant, nous partageons votre analyse selon laquelle cette mesure, prolongée jusqu'en fin juin 2021, provoque une potentielle discrimination par rapport à d'autres publics qui disposeraient de faibles ressources, dont notamment des personnes bénéficiant d'allocations de chômage.

Il appartient au Gouvernement, et non aux CPAS, de dégager des solutions pour remédier à cette situation. Aussi, les Fédérations de CPAS vous invitent à vous adresser aux ministres fédéraux compétents pour les saisir du dossier.

Nous vous informons que les Fédérations de CPAS interpellent régulièrement la Ministre de l'Intégration sociale sur la question du relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires dans leur ensemble et estiment que c'est par ce biais qu'une solution devrait être trouvée.

Nous vous prions de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'expression de notre considération distinguée.

A blue ink signature, appearing to be 'L. Vandormael', with a stylized, looped structure.

Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération des CPAS
Union des Villes et Communes de Wallonie

A blue ink signature, appearing to be 'Khalid Zian', with a more fluid, cursive style.

Khalid ZIAN

Président de la Fédération des CPAS bruxellois
Brulocalis



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

Vos ref.:

Nos ref.: LV/KZ/ALV/AMI/cb/2021-39

Vos corresp.:

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(Brulocalis) Khalid ZIAN 02.238.51.56

Annexe(s): /

FGTB – Fédération Générale du Travail de
Belgique
Monsieur Thierry Bodson,
Secrétaire général
Rue Haute, 42
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 27 avril 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Concerne : mesure 50 €

Nous faisons suite aux diverses revendications et demandes adressées par les syndicats francophones aux CPAS et à leurs Fédérations depuis ce mois de février 2021 au sujet de la discrimination relative à la mesure d'aide de 50 € par mois pour certains publics.

Ce point a été débattu au sein des Comités de direction des Fédérations de CPAS wallonne et bruxelloise.

Nous nous permettons tout d'abord de rectifier que contrairement à ce qui a été avancé dans plusieurs courriers et textes nous parvenus, cette prime mensuelle de 50 € ne vient pas relever le montant du revenu d'intégration (et pas non plus de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration). Cette prime de 50 € est versée à côté du revenu d'intégration. Comme déjà souligné par vos services, elle est forfaitaire et automatique et le CPAS ne doit pas en contrôler l'utilisation ni ajouter des conditions d'octroi.

Comme également relevé dans vos revendications, les CPAS sont la « courroie de distribution » de cette prime fédérale pour les bénéficiaires du RI et de l'aide équivalente au RI.

Ils interviennent ainsi dans ce « mécanisme » comme d'autres institutions publiques pour les autres groupes cibles de cette mesure :

- un revenu garanti aux personnes âgées (RG) ou garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) ;
- une allocation aux personnes handicapées : allocation de remplacement de revenu (ARR) et/ou une allocation d'intégration (AI) ;
- un revenu d'intégration ou une aide financière équivalente au revenu d'intégration.

Cela étant, nous partageons votre analyse selon laquelle cette mesure, prolongée jusqu'en fin juin 2021, provoque une potentielle discrimination par rapport à d'autres publics qui disposeraient de faibles ressources, dont notamment des personnes bénéficiant d'allocations de chômage.

Il appartient au Gouvernement, et non aux CPAS, de dégager des solutions pour remédier à cette situation. Aussi, les Fédérations de CPAS vous invitent à vous adresser aux ministres fédéraux compétents pour les saisir du dossier.

Nous vous informons que les Fédérations de CPAS interpellent régulièrement la Ministre de l'Intégration sociale sur la question du relèvement structurel des allocations sociales et des bas salaires dans leur ensemble et estiment que c'est par ce biais qu'une solution devrait être trouvée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de notre considération distinguée.

A blue ink signature, appearing to be 'L. Vandormael', with a stylized, looped structure.

Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération des CPAS
Union des Villes et Communes de Wallonie

A blue ink signature, appearing to be 'Khalid Zian', with a more fluid, cursive style.

Khalid ZIAN

Président de la Fédération des CPAS bruxellois
Brulocalis